



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 20 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 20 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

**Présents** : André DURAND, Edouard ANGELO, Franck JOLIBOIS, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Cédric CHAMBON, Laurent CHAUVEAU et Gregory CRESPO.

**Pouvoirs** :

Nicolas COMBEBIAC a donné pouvoir à André DURAND

Denise CARRERE a donné pouvoir à Edouard ANGELO

**Absents excusés sans pouvoir** : Simone JULIEN, Juliette LECUYER, Nicole ORMES, Mélanie OUCHENE et David REVERSAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

**1. Délibération concernant les travaux de la médiathèque : Approbation du devis pour les menuiseries extérieures.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancée du projet de rénovation du bâtiment communal en médiathèque-café-tiers-lieu. Il indique que suite à la procédure de MAPA de travaux, le lot concernant les menuiseries extérieures s'est révélé infructueux (aucune candidature proposée).

En lien avec l'architecte qui suit le projet, une consultation de gré à gré avec plusieurs entreprises a été lancée sur ce lot. Après examen des devis, il propose de retenir le devis suivant :

- MENUISERIES & VERANDES LAURAGAISES pour un montant de 18 736,63€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **de retenir** le devis MENUISERIES & VERANDES LAURAGAISES pour un montant de 18 736,63€ HT en lieu et place du devis validé antérieurement.
- **de charger** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2. Délibération d'approbation de la convention de prestation de service : contrôle, entretien et réparation des aires de jeux avec le SICOVAL**

Madame IRVOAS, Adjointe en charge des travaux, indique au Conseil Municipal que le service technique a terminé la rénovation de l'aire de jeu. Elle expose que le SICOVAL, dans le cadre de sa politique de mutualisation, propose un service de contrôle, entretien et réparation des aires de jeux.

Afin de recourir aux services du SICOVAL, il est nécessaire de conclure une convention fixant les conditions d'exécution de cette mission.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le principe de la convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** la convention de prestation de service avec le SICOVAL concernant le contrôle, l'entretien et la réparation des aires de jeux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h15.**

André DURAND

Simone JULIEN  
Absente

Mélanie OUCHENE  
Absente

Laurent CHAUVEAU

Nicole ORMES  
Absente

Elisabeth  
COCCOLO-LOUW

Rozenn IRVOAS

Denise CARRERE  
Représentée par  
Edouard ANGELO

Franck JOLIBOIS

Gregory CRESPO

Cédric CAMBON

Edouard ANGELO

Juliette LECUYER  
Absente

David REVERSAT  
Absent

Nicolas COMBEBIAC  
Représenté par André  
DURAND